



## **AVIS DE PROMULGATION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 597-2021**

**Règlement décrétant les taux de taxation applicables à chacun des règlements d'emprunt et divers tarifs de compensation pour l'exercice financier 2022**

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 597-2021, règlement décrétant les taux de taxation applicables à chacun des règlements d'emprunt et divers tarifs de compensation pour l'exercice financier 2022.

Ledit règlement 597-2021 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce QUATORZIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille vingt et un.**

---

Directeur général et greffier-trésorier  
M. Pascal Blais, MAP